

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : contrat de cession de spectacle compagnie Fantastikart

N°2024/29

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

Vu les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Vu les articles L2121-1 et R2122-8 du Code de la commande publique,

Considérant que la commune d'Ensues-la-Redonne a mis en place un « repas printanier » à destination des seniors,

Considérant que dans le cadre lors de ce repas, un spectacle est proposé aux administrés

DECIDE

Article 1 : De signer un contrat de prestation avec « FANTASTIKART » domiciliée au 7, rue Alphonse Daudet 83400 Hyères. Ce contrat a pour objet la réalisation d'un spectacle de 120 minutes le 5 mai 2024 à Ensues-la-Redonne.

Article 2 : D'accepter le montant global de ce contrat qui s'élève à 3 300,00 €TTC (trois mille trois cent euros toutes taxes comprises).

Article 3 : Les crédits correspondant sont inscrits au budget communal, section fonctionnement, article 6232901

Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 3 avril 2024

Le Maire,
Michel ILLAC

